



Mairie de Serres  
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Publié le



ID : 005-210501664-20220927-2022\_074-DE

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-074

Séance du 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. ROUIT Daniel.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	14
Présents	14
Absents	0
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation
22/09/2022
Date d'affichage
22/09/2022

### Etaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

### REVERSMENT DES DROITS DE PLACE DE LA FÊTE VOTIVE AU COMITÉ DES FÊTES

Lors de la fête votive de cette année 2022, le régisseur des droits de place a encaissé, auprès des forains, la somme de 458.00 €.

Le Maire propose de reverser cette somme au Comité des Fêtes, organisateur des manifestations autour de cette fête votive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le reversement de ces droits de place au Comité des Fêtes de Serres,
- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme  
Fait à Serres

Le Maire,

  
Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,

  
Adrien GAUTIER